

## AVIS DE PUBLICITÉ – APPEL A CANDIDATURES VELO CALÈCHE

### **Objet :**

La Ville de Narbonne a été destinataire d'une candidature spontanée pour un vélo calèche avec chauffeur pour des balades dans l'hyper centre de Narbonne.

### **Contexte :**

L'objectif est de proposer un moyen ludique et écologique pour se déplacer en centre-ville. Le vélo calèche peut transporter 2 personnes adultes + 1 enfant de moins de 10 ans.

Plusieurs prestations peuvent être proposées : retour de courses, livraison de petits colis, événementiel...

### **Cadre Juridique :**

L'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

### **Description de l'emplacement :**

La Ville mettra à disposition un espace sur le domaine public destiné à accueillir le public, sur le parvis des Halles.

Cette activité pourra se dérouler uniquement durant la période estivale soit du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021 :

- juillet et août : du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- septembre : du lundi au samedi 10h00 à 12h00 et à la demande

L'exploitant devra s'acquitter d'une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2016.

Cette redevance devra être réglée au régisseur des droits de place. À défaut, l'autorisation d'occuper le domaine public communal sera caduque.

L'autorisation délivrée ne pourra être ni transmise ni cédée et deviendra caduque si une autre activité y était exercée.

L'autorisation est accordée à titre précaire et révoquant pour l'année 2021 uniquement.

Aucun branchement électrique ne sera fourni.

Le cahier des charges devra préciser les modalités de circulation ainsi que les règles sanitaires mises en place en lien avec le COVID-19.

**Dossier de candidature :**

*Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.*

**Dépôt de la candidature :**

La candidature est à déposer auprès du service :

**Mairie de Narbonne / Direction des Régies et Animations Commerciales  
Hôtel de Ville CS 80823  
11785 NARBONNE CEDEX**

Date de retrait et dépôt des dossiers : 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars 2021

Date d'attribution : 15 mars 2021

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de remplir dûment, et de façon la plus exhaustive qui soit les dossiers de candidature. Le dossier peut être complété par toute pièce pouvant étayer la candidature. Tout dossier non complet sera rejeté.

**Critères retenus :**

Dans le cas où plusieurs candidatures devraient être déposées, elles seront examinées en tenant compte des critères suivants :

- Les mesures proposées en matière d'entretien de maintenance et renouvellement de matériels mis en service, de nature à permettre à la circulation du vélo calèche sur le domaine public dans des conditions de sécurité optimales.
- La politique tarifaire proposée : tarifs à l'heure, à la journée, excursions proposées...
- Les références professionnelles

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. L'exploitant retenu en sera informé par courrier et sera invité à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public